



Olympique Mâcon Boules

REGLEMENT DU FESTIBOULES 2022

ARTICLE 1

L'Olympique Mâcon Boules organise le 6, 13, 20 mai, 3 et 10 juin 2022 un Festiboules, challenge bouliste au boulodrome des Trappistines de Mâcon. Cette compétition a pour but de confronter des équipes formées de personnes ayant un intérêt commun (Entreprise, corporation, supporters, copains etc..) en incitant la découverte de notre sport chez les non-initiés.

ARTICLE 2

La compétition se joue en triplète. Les équipes seront composées de 3 à 5 joueurs et joueuses partageant un but commun.

Un joueur ne peut jouer que dans une et une seule équipe.

Les joueurs nationaux pourront participer à la seule condition d'être sur le terrain avec deux joueurs non licenciés.

Les équipes pourront évoluer avec au maximum, un seul troisième division sur le terrain, celui-ci pouvant être remplacé par un joueur de la même catégorie ou de catégorie inférieure.

Chaque équipe doit avoir sur le terrain au minimum soit un non licencié homme ou femme, soit un joueur loisir, soit un joueur promotion, soit un joueur jeune licencié, soit une féminine.

ARTICLE 3

Les inscriptions se clôturent le 3 mai 2022. Vous pourrez vous inscrire par voie postale ou bien par mail : les adresses figurent en bas de cette page.

ARTICLE 4

Le montant de l'inscription est fixé à 15 euros par équipe payable en espèces ou par chèque à l'ordre de l'OMB. Cette somme devra être versée en même temps que la restitution du formulaire d'inscription (figurant à la fin de ce règlement) complété avec soin.

ARTICLE 5

La rencontre se déroulera en deux parties par soir le vendredi à partir de 19 heures du 6 mai au 10 juin 2022. Un premier groupe s'affrontera le 6 mai et le 20 mai, un deuxième le 13 mai et le 3 juin. Le cinquième soir (10 juin) sera dédié aux phases finales.

ARTICLE 6

Les rencontres se dérouleront selon les textes et règlements officiels de la Fédération Française du Sport Boules.

ARTICLE 7

Les équipes doivent se présenter à la table de marque au minimum un quart d'heure avant le début de leur rencontre afin de compléter les dernières formalités administratives.

ARTICLE 8

Il est expressément rappelé que les joueurs non licenciés participent à cette compétition sous leur propre responsabilité civile. Les joueurs mineurs joueront sous la responsabilité de la triplète qui les accompagne.

ARTICLE 9

Les éventuels litiges seront soumis à la commission compétente désignée par l'OMB.

ARTICLE 10

Droit d'image. « J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Festiboules, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

ARTICLE 11

Les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation du Festiboules. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés dans le cadre de prospection ou d'envoi d'informations.

ARTICLE 12

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Je soussigné, capitaine d'équipe, accepte toutes les conditions et toutes les clauses du règlement du Festiboules.

Fait à....., le Signature :

Groupe choisi :

Groupe 1 : 6 mai, 20 mai et 10 juin

Groupe 2 : 13 mai, 3 juin et 10 juin

Nom de l'équipe :

Nom	Prénom	Catégorie*	Signature
(capitaine)			

* Non licencié, loisir, promotion, jeune, F4, F3, F2, F1, M4, M3, M2, M1.

Votre équipe a-t-elle participé au Festiboules 2020 ? Oui Non

Adresse mail :

Numéro de téléphone :